

**Le 4 mai 2010**

**Allocution de l'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, lors d'un symposium organisé par l'Institut de recherche en politiques publiques**

**Toronto (Ontario)**

Je suis heureux d'être parmi vous ici, à Toronto. Ce soir, je traiterai brièvement du revenu de retraite et des consultations que le gouvernement du Canada tient à ce sujet d'un bout à l'autre du pays.

Nous avons lancé de vastes consultations d'un océan à l'autre. J'y participe dans la mesure possible, et mon secrétaire parlementaire, Ted Menzies, y prend part activement. Je remercie l'IRPP d'avoir organisé la rencontre d'aujourd'hui qui nous a donné l'occasion de prendre connaissance de nouvelles idées. Je remercie plus particulièrement Mel Cappe de cet événement et je le félicite de son leadership au sein de l'IRPP. Les institutions comme la vôtre jouent un rôle important et, honnêtement, en dehors de l'arène politique, évidemment, il n'y a pas suffisamment de débat public sur les grandes questions de politique publique au Canada. Je remercie les administrateurs – Graham Scott et l'honorable Barbara McDougall – qui s'acquittent d'importantes fonctions de politique publique.

J'aimerais faire brièvement le point sur notre réflexion. Je ne tirerai pas de conclusions parce que nous prenons au sérieux ces consultations publiques et les enjeux auxquels nous sommes confrontés. Il s'agit de questions importantes pour les Canadiennes et les Canadiens et pour les générations futures. Et comme je suis le père de trois jeunes hommes de 19 ans – des triplés –, je tiens à éviter de leur imposer, à eux et au reste de leur génération, des fardeaux qu'ils ne devraient pas devoir assumer afin de venir en aide à ceux de la génération qui les a précédés qui n'ont peut-être pas épargné suffisamment. Il faut donc bien tenir compte des conséquences intergénérationnelles des mesures que nous prendrons dans le dossier du revenu de retraite.

Il ne s'agit pas d'un exercice purement théorique, bien que nous ayons commandé beaucoup d'études et de rapports; nous procédons de façon délibérée, en collaboration avec les ministres des Finances des provinces et des territoires. Mon homologue Dwight Duncan, le ministre des Finances de l'Ontario, était ici aujourd'hui. Lui et moi avons travaillé sur cette question comme nous le faisons dans d'autres dossiers. Les appuis sont nombreux d'un bout à l'autre du pays.

Je dois avouer que, vues sous cet angle, les crises sont utiles. Nous avons été frappés par une sérieuse crise économique à la fin de 2008. Il y avait beaucoup d'incertitude au sein de la communauté internationale et on avait l'impression que le Canada entrait dans ce qui allait être une grave et longue récession. Chaque semaine – et parfois tous les deux jours –, j'avais des entretiens téléphoniques avec mes homologues des provinces et des territoires pour en discuter. Je leur faisais part des commentaires des ministres du Groupe des Sept (G7) et du Groupe des Vingt (G20) ainsi que gouverneurs des banques centrales. Cela aide à tisser des liens entre les ministres et nous

permet de nous attaquer ensuite aux problèmes que les Canadiens ont vraiment à cœur, comme la retraite.

Revenons un instant à l'importance de ces consultations. À l'automne de 2008, notre gouvernement était minoritaire et nous avons déclenché des élections. L'économie mondiale se détériorait alors que nous étions en pleine campagne électorale. Aucun économiste ni aucun membre du gouvernement n'avait prévu cela. Si nous avions su qu'une crise mondiale était sur le point d'éclater, nous n'aurions pas déclenché des élections.

Le premier ministre et moi avons eu de nombreux entretiens téléphoniques pendant la campagne. Comme vous le savez, selon la tradition parlementaire britannique, un gouvernement n'est pas censé prendre de mesures exceptionnelles pendant une campagne électorale. Cependant, en fin de compte, nous avons dû intervenir afin de protéger nos institutions financières. C'est ainsi que, le matin du vendredi 10 octobre 2008, j'ai annoncé que nous allions protéger la liquidité de nos banques en achetant des prêts hypothécaires assurés, et que nous allions uniformiser les règles du jeu en garantissant leurs titres de créance de gros.

Ce même jour, en après midi, les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales du G7 se sont réunis à Washington et ont établi un plan en cinq points, que le G20 a approuvé cette fin de semaine-là, dans lequel nous avons convenu d'empêcher qu'une situation comme la faillite de Lehman Brothers ne se reproduise.

Tout cela a largement contribué à préparer les événements de décembre 2008. Comme vous le savez, il y a eu une crise parlementaire à la fin de novembre 2008. La gouverneure générale a souscrit à la recommandation du premier ministre de proroger le Parlement. Il y a donc eu prorogation, et il est alors devenu de plus en plus évident que la situation du Canada était grave.

Je me souviens que j'étais à Saskatoon le 15 décembre 2008 afin de participer à une table ronde avec des dirigeants de petites et de moyennes entreprises ainsi que des gens d'affaires de Toronto. C'est alors que je me suis rendu compte que la situation sur le terrain était pire que ce que nous avions prévu à Ottawa et, franchement, bien pire que ce que nous disaient les universitaires et les économistes.

Il fallait également décider de l'ampleur et de la rapidité de notre intervention. À mon avis, si nous n'agissions pas de façon ambitieuse et musclée – et rapidement –, on risquait d'affronter au Canada une récession à la fois longue et profonde plutôt que relativement brève. On risquait aussi que le chômage atteigne des proportions très graves.

Nous avons donc déposé, le 27 janvier 2009, le budget le plus hâtif de toute l'histoire du Canada : le Plan d'action économique du Canada.

De même, nous profitons des consultations sur le système de revenu de retraite pour écouter attentivement. Nous n'avons écarté aucune option. Nous sommes ouverts à toutes les suggestions. Nous étudions soigneusement les rapports de recherche avec nos collègues des provinces et des

territoires. Nous avons commandé de nombreuses études. Nous voulons réussir cet exercice, mais aussi, ne pas prendre de décision qui provoquerait d'autres problèmes. Nous devons donc procéder avec le plus grand soin pour réformer le système de revenu de retraite.

Ce sujet sera le principal point à l'ordre du jour de la réunion de tous les ministres des Finances du pays qui se tiendra les 13 et 14 juin à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous devons travailler en équipe sur cette question parce que nous nous partageons la réglementation des régimes de retraite privés à prestations déterminées du Canada. Nous gérons aussi conjointement le Régime de pensions du Canada (RPC). Certains députés de l'opposition ont déjà décidé que nous devrions appliquer l'option A ou l'option B. Nous devrions avoir un nouveau RPC complémentaire, ou nous devrions étoffer le RPC obligatoire existant. Certains ont sauté aux conclusions sans tenir de consultations adéquates, sans prendre le temps d'écouter, sans commander les travaux de recherche nécessaires et sans s'assurer qu'il s'agit là de la bonne décision.

Le gouvernement collaborera de près avec les provinces. Nous profitons d'une excellente collaboration, que nous voulons mettre à profit. Cela ne veut pas dire que nous éviterons de prendre des décisions pénibles, ou de faire des choix. Nous travaillerons avec les provinces et les territoires et, à mesure qu'il deviendra évident que certaines options sont peut-être préférables à d'autres, nous les retiendrons.

Nous disposons de bases solides. Il y a d'abord le système de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, qui est passablement coûteux. Il procure un revenu minimum garanti aux aînés. Ce volet est financé à même les revenus généraux du gouvernement fédéral. Il coûte 33 milliards de dollars et 4,5 millions de Canadiens en bénéficient. Il s'agit donc d'un important programme social, financé par vos impôts année après année, et qui n'est pas fondé sur le nombre d'années de travail. Voilà un important volet qui n'a pas été soulevé jusqu'ici lors des tables rondes et des assemblées publiques.

Le deuxième volet est celui formé par le RPC et le Régime de rentes du Québec (RRQ). Mon homologue du Québec, le ministre Bachand, s'intéresse de près au travail que nous avons fait à l'égard du RPC parce qu'il s'applique dans une certaine mesure à la situation du RRQ. Il a beaucoup été question de ce volet lors du récent débat sur le niveau adéquat du revenu de retraite.

Les études montrent qu'un certain nombre de Canadiens à revenu modeste et moyen n'épargnent peut-être pas assez pour disposer d'un taux adéquat de remplacement du revenu à la retraite. Cela est inquiétant car nous savons par expérience que, si des Canadiens n'ont pas les moyens de maintenir un niveau de vie raisonnable à la retraite, leurs concitoyens seront mis à contribution pour leur venir en aide par l'entremise de leurs impôts et d'une réaffectation des fonds fédéraux. Il s'agit donc d'une question liée au revenu à laquelle tous les Canadiens doivent s'intéresser puisqu'elle touchera chacun et chacune de nous.

Les études montrent aussi que la proportion de travailleurs canadiens bénéficiant d'un régime de retraite privé à prestations déterminées offert par leur employeur diminue. Certains proposent de mettre sur pied un RPC complémentaire facultatif; d'autres suggèrent d'étoffer le RPC existant.

Comme je l'ai clairement dit, nous sommes prêts à envisager toutes les options. Nous travaillerons avec les provinces et les territoires, et nous serons évidemment heureux de prendre connaissance des conseils que nous recevrons des participants à des colloques comme celui d'aujourd'hui. Il est primordial que nous obtenions les meilleurs avis possible pour éviter de faire fausse route lorsqu'il sera temps de prendre des décisions.

En mai dernier, nous avons convenu à l'unanimité avec les provinces d'apporter certains changements avisés et efficaces au RPC. Les particuliers ne sont plus obligés de cesser de travailler ou de réduire leurs gains pendant deux mois pour commencer à toucher des prestations du RPC. On peut aussi maintenant exclure un plus grand nombre d'années à faible revenu dans le calcul du revenu de pension. Nous rétablissons également l'équité des dispositions sur la retraite souple et étendons l'admissibilité au RPC aux personnes qui en reçoivent des prestations et qui continuent de travailler ou recommencent à le faire. Notre examen triennal montre aussi que le Régime demeurera solide au plan actuariel pendant les 75 prochaines années. Nous voulons maintenir cette santé financière à long terme.

Passons maintenant à l'épargne privée et aux nombreux choix qui s'offrent à la population à cet égard. Les Canadiens peuvent compter sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) depuis 1958. Ce point de départ est important pour nous.

Le secteur financier du Canada est en bonne santé. D'après le Forum économique mondial, nous disposons du système financier le plus solide au monde. Cela nous sert bien et j'en tiens compte lorsque je réfléchis à la possibilité pour le secteur privé d'être plus présent dans le dossier du revenu de retraite. Nos 5 plus grandes banques sont parmi les 50 plus importantes au monde. De plus, plusieurs ne réalisent pas que, d'après les données de capitalisation, nos 3 plus grandes sociétés d'assurances sont parmi les 10 plus importantes au monde. Il faut donc éviter de ne pas tenir compte du secteur privé et de la solidité de notre secteur financier, que la communauté internationale reconnaît de plus en plus.

Nous devons donc examiner ces possibilités. Nous tenons d'autres consultations à ce sujet. Nous consultons aussi le secteur privé, car nous voulons prendre connaissance de toutes les options.

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), que nous avons mis en place il y a quelques années, vole maintenant de ses propres ailes. Nous avons décidé d'encaisser la perte de revenu au fil du temps afin d'encourager les Canadiens de tous âges à épargner. D'après le plus récent sondage d'Investor Economics que j'ai vu – et celui d'Ipsos Reid est également intéressant –, à la fin de décembre 2009, les Canadiens avaient ouvert 4,7 millions de CELI et y avaient investi près de 16 milliards de dollars rien qu'au cours de la première année d'existence de ce mécanisme. Il s'agit du plus important changement d'ordre fiscal axé sur l'épargne depuis la création des REER, en 1958.

Il y a aussi les régimes enregistrés d'épargne-études, de même que les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, qui sont de plus en plus populaires auprès de familles comptant des

personnes lourdement handicapées. Ce dernier mécanisme aidera ces familles à assurer la sécurité financière à plus long terme de leurs proches handicapés.

Le CELI est un important véhicule d'épargne pour les aînés. Il ne comporte pas de limite d'âge, tout en étant efficient sur le plan de l'impôt. Les aînés peuvent l'utiliser au-delà de 71 ans, lorsqu'ils doivent commencer à utiliser leurs régimes de retraite.

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a aussi réduit les impôts. Nous continuons de diminuer l'impôt sur le revenu des particuliers, de même que l'impôt des sociétés. D'ici 2012, soit très bientôt, la plupart des provinces et le gouvernement fédéral auront atteint leur objectif de ramener à 25 % le taux de l'impôt des sociétés. C'est là un excellent outil de promotion du Canada dans le monde, qui se traduira par davantage d'investissements et par plus d'emplois au pays. En résumé, nous avons réduit des taxes et des impôts de toutes sortes, ce que nous continuerons de faire.

Nous avons changé certaines règles s'appliquant aux pensions. Par exemple, nous avons fait passer l'âge limite du transfert des REER de 69 ans à 71 ans. Nous avons assoupli les modalités de retraite progressive des régimes de retraite à prestations déterminées. Le 31 octobre 2006, nous avons instauré le fractionnement du revenu de pension; il s'agit d'une mesure très importante pour beaucoup de Canadiens puisqu'elle leur permet d'économiser des milliers de dollars en impôt sur le revenu chaque année.

La littératie financière est un autre enjeu de taille. Les gouvernements peuvent adopter autant de lois qu'ils veulent. Nous pouvons mettre en place toutes sortes de mesures fiscales et le secteur privé peut proposer des façons d'encourager les gens à épargner. Et nous pourrions étendre le RPC obligatoire existant ou mettre en place un RPC complémentaire facultatif. Mais si les gens ne comprennent pas ce qui leur est dit, s'ils n'ont pas les connaissances financières requises pour prendre des décisions éclairées qui servent leurs intérêts, nous n'aurons pas rempli notre devoir.

Je sais que certains parmi vous participez aux efforts en vue d'accroître le niveau de littératie financière partout au Canada. Les écoles de la Colombie-Britannique ont un excellent programme. Il y a de cela quelques budgets, nous avons accordé des fonds à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada pour qu'elle développe la littératie financière, surtout dans les écoles, en collaboration avec les autres gouvernements au Canada. J'ai mis sur pied un très important groupe de travail sur la littératie financière, que dirige Don Stewart, le chef de la direction de Sun Life. Il s'agit d'un excellent groupe de travail. Ses membres ont tenu des consultations d'un bout à l'autre du pays; ils soumettront un rapport à temps en décembre et respecteront leur budget. Je m'attends à ce que nous donnions suite promptement à ces recommandations à cause des discussions comme celles que nous avons aujourd'hui à propos du revenu de retraite et d'autres sujets liés à la sous-utilisation des REER et des CELI, quoique cela s'améliore. Ce sont là des questions à propos desquelles nous avons besoin de conseils.

Les cartes de crédit et de débit sont un autre dossier auquel j'ai travaillé tout récemment à titre de ministre des Finances. Et ces enjeux me préoccupent sérieusement parce que réalise les difficultés

qu'éprouvent un certain nombre de Canadiens du fait qu'ils ne sont pas bien renseignés sur les rouages de l'intérêt composé et de la gestion des dettes. Nous devons donc agir parfois afin de protéger les Canadiens, mais toujours afin de les informer sur ces questions. Nous avons pris certaines mesures en ce sens. Il y a quelques semaines, j'ai déposé ce qui, je l'espère, sera un code de conduite volontaire régissant les cartes de crédit et de débit au Canada. Nous espérons que tous souscriront à ce code.

Je crois que le Canada pourra se donner une excellente stratégie nationale de littératie financière grâce à l'excellent travail que font Don Stewart et les membres de son groupe.

Quelles sont les prochaines étapes? Nous écoutons. Nous évaluons. Je crois que nos discussions lors de la rencontre des ministres des Finances de juin à l'Île-du-Prince-Édouard seront des plus éclairées. Nous passerons les réalisations en revue et nous choisirons les questions que nous voulons approfondir, de même que nos points de décision. À cette fin, nous devons continuer de recevoir vos avis sur toutes ces questions. Nous ferons de notre mieux pour concilier les besoins et les avis contradictoires, en faisant preuve d'esprit d'analyse et en posant les bons gestes. Mais, au bout du compte, nous devons faire des choix. Nous aurons donc besoin de vos conseils éclairés à propos de toutes ces questions.

Les 60 prochains jours seront une période extraordinaire pour le Canada. Les Canadiens vivent une époque formidable. Plus tôt cette année, nous avons accueilli les Jeux olympiques, qui ont été spectaculaires et qui ont eu des échos partout dans le monde. En juin, nous serons les hôtes du sommet du G8 dans la région de Muskoka, et de celui du G20, ici même à Toronto. L'image du Canada sur la scène internationale est à son zénith. Et le fait de coprésider le G20 cette année est une excellente occasion pour notre pays de se faire valoir sur la scène internationale face à toutes les questions importantes, y compris celle du revenu de retraite.

Je vous remercie de votre invitation.